

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

**Étaient présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAUX Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GREMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUET Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

**Excusés :** GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, HELIOT-COURONNE Isabelle, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

**Absentes :** BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

**Sorti :** CHEVALIER Bertrand

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°09</b>	<b>Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Alain MOSER</b>

<b>Nombre de membres : 136</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>104</b>	<b>125</b>	<b>125</b>			

**Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE  
ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS**

**Exposé :**

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) est un outil de planification créé dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et son décret d'application n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Cet outil doit permettre la mise en accessibilité de l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile.

La loi indique que le PAVE est établi dans chaque commune ou, le cas échéant, par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans la mesure où celui-ci est intégré au Plan de Déplacement Urbain (PDU). Dès lors, l'élaboration du PAVE est une compétence facultative que l'EPCI peut exercer. Ainsi, par une délibération du 5 février 2009, la Communauté d'Agglomération Troyenne avait défini d'intérêt communautaire l'élaboration du PAVE qui fut annexé au PDU le 20 janvier 2014.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, Troyes Champagne Métropole :

- Elabore et met en œuvre le PDU auquel le PAVE doit être annexé ;
- Anime la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIPA) qui dresse le constat de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- Elabore le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports – Agenda d'Accessibilité Programmé qui fixe les programmations des travaux d'accessibilité des arrêts de bus sur voirie.

Par ailleurs, la révision du PDU ayant été approuvée par délibération du 3 juillet 2017, le PAVE devra donc être révisé pour tenir compte du nouveau contexte territorial. Par ailleurs, les communes de moins de 1 000 habitants n'ont pas d'obligation d'élaboration de PAVE. Aussi, il est proposé de réaliser le diagnostic du PAVE sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération, la programmation ne sera réalisée que sur les communes de plus de 1000 habitants. Les avis de chaque gestionnaire des voiries concernés seront recueillis aussi bien pour la définition d'un cheminement accessible que sur la programmation des travaux à engager.

Une fois le PAVE approuvé, chaque gestionnaire de voirie réalisera, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, les équipements et aménagements pour les voiries le concernant :

- dans les conditions et délais fixés par le document pour les communes de plus de 1 000 habitants,
- selon le volontariat et les projets communaux pour les autres communes.

### **Décision**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE LANCER la révision du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics sur l'ensemble du périmètre de Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote